

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Je vous souhaite la bienvenue dans nos locaux de l'Institut des Métiers, CFA Régional des apprentis, qui accueillent cette année pour la première fois notre assemblée générale d'automne.

Ce n'est pas un hasard si nous avons voulu que cette réunion se déroule ici, dans ce CFA qui s'apprête à devenir dans un mois un service à part entière de notre Chambre de Métiers, grâce à la fusion de nos deux structures à compter du 1^{er} janvier 2012.

En effet, le Vendredi 21 Octobre dernier, les élus du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ont voté en séance plénière en faveur du changement d'organisme gestionnaire du CFA Régional des Apprentis - Institut des Métiers des Hautes-Alpes. C'est une étape essentielle qui a été franchie grâce à ce vote des élus régionaux, et qui ouvre la voie à la gestion pleine et entière du CFA par la Chambre de Métiers.

A compter du 1er Janvier 2012, notre organisme consulaire va remplacer en tant qu'organisme gestionnaire l'Association pour le développement de l'apprentissage dans les Hautes-Alpes qui assumait depuis plusieurs années cette mission.

A compter de cette même date, les agents administratifs et les membres du corps enseignant du CFA vont intégrer les grilles d'emplois des agents des Chambres de Métiers sur la base des fiches de postes contenues dans les statuts nationaux ; cette intégration a été longuement préparée et négociée tout au long de l'année 2011 dans le cadre de la signature d'un nouvel accord collectif et des entretiens individuels qui ont été réalisés en septembre et octobre avec tous les agents du CFA.

Le 1er Janvier 2012 représente donc une date importante dans l'histoire de notre Chambre de Métiers, qui va totalement changer de dimensions avec un effectif passant de 14 à 60 salariés, et un budget passant de 1 300 000 € pour la seule Chambre de Métiers à plus de 3 725 000 € pour le budget consolidé Chambre de Métiers et IDEM 05.

Cette dimension nouvelle représente un véritable défi que nous allons relever, et c'est avec l'ensemble des agents travaillant sous notre responsabilité que nous allons réussir cette transition dans le but d'apporter à nos artisans et à nos apprentis une offre de services adaptée à leurs besoins.

Investir dans la formation en alternance comme nous le faisons au sein de la CMA 05, c'est investir dans une filière d'avenir : en plus d'être une barrière efficace contre le chômage des jeunes, l'apprentissage nourrit l'envie d'entreprendre ; en effet, un chef d'entreprise sur deux est issu de l'apprentissage et contribue donc à transmettre les valeurs de l'artisanat.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu en 2009 nous impliquer avec détermination dans la gestion du CFA Tremplin Formation, rebaptisé depuis « Institut des Métiers 05 », et je ne regrette pas d'avoir engagé à cette époque notre Chambre dans cette voie qui aujourd'hui trouve son aboutissement dans la reprise effective des agents du CFA, après avoir racheté à la Ville de GAP les terrains et les bâtiments du site de Graffinel.

S'agissant de notre projet de Pôle des Métiers et de l'Artisanat, nous avons avancé dans la définition de nos besoins et de l'enveloppe financière nécessaire à sa réalisation : en septembre dernier, le Cabinet MENIGHETTI de Sophia Antipolis que nous avons mandaté, a présenté les conclusions de leur étude de cadrage portant à la fois sur la rénovation des bâtiments existants et la construction de nouveaux locaux sur le terrain vierge acquis en 2009 à la Ville de GAP ; le coût d'opération estimé pour l'ensemble du projet s'élève à près de 10 millions d'euros.

Une réunion importante s'est tenue mardi dernier à la Préfecture des Hautes-Alpes, à l'initiative de monsieur LOTIGIE, Secrétaire général et sous-Préfet de GAP, en présence des responsables de la Caisse des Dépôts, qui gèrent les ressources disponibles dans le cadre du grand emprunt et des investissements d'avenir. Nous avons appris récemment que deux dossiers sont concernés par cette procédure, celui porté par notre compagnie consulaire et celui porté par le Conseil Général sur l'aménagement des bâtiments de l'ALAT à TALLARD, en étroite coopération avec la filière POLYAERO de l'Université d'AIX-MARSEILLE.

Ces deux dossiers ont en commun le développement de la filière aéronautique et ont retenu toute l'attention des responsables de la Caisse des Dépôts ; nous devons maintenant réfléchir ensemble à la définition d'un dossier commun qui nous permettrait d'obtenir un maximum de fonds publics, avec le soutien des services de l'Etat. Je dois rencontrer très prochainement le Président du Conseil Général Jean-Yves DUSSERE afin de préciser avec lui les modalités concrètes de notre collaboration.

Aujourd'hui encore plus qu'hier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'impose comme le partenaire essentiel des entrepreneurs haut-alpins : nos services reçoivent un très large public et se mobilisent chaque jour pour que le mot « artisanat » soit synonyme de succès et de réussite, notamment auprès des jeunes, qui seront les artisans de demain, autant que pour toutes les personnes désireuses d'entreprendre dans notre secteur.

Etre accompagné par notre Chambre de Métiers, c'est un gage de réussite et de pérennité, surtout en cette période de crise économique et sociale très difficile.

Les agents de notre service économique proposent un accompagnement des porteurs de projets et des jeunes créateurs d'entreprises artisanales, au travers d'une étude ciblée de leurs besoins et de diagnostics précis de leurs moyens ; grâce aux Stages de Perfectionnement à l'Installation organisés chaque mois à la Chambre, celles et ceux qui veulent créer une entreprise artisanale reçoivent une information complète sur leur futur parcours et les obstacles qu'ils auront à franchir, avec pour principal objectif assurer le développement et la survie de leur entreprise.

Les différents stages organisés par notre service de la formation continue offrent à tous nos artisans et à leurs conjoints collaborateurs un soutien efficace pour répondre à leurs besoins et leur apporter des réponses à leurs soucis de gestion des ressources humaines, d'équipement informatique, de comptabilité, afin d'améliorer la compétitivité de leur entreprise ; l'embauche en septembre dernier d'un agent développeur de la formation continue en la personne de Vincent RAVALLI va nous permettre d'offrir une variété plus grande de formations et de mieux en informer nos ressortissants.

La semaine nationale de la création reprise d'entreprises, qui vient de s'achever, a prouvé notre implication quotidienne auprès des artisans de notre département : trois réunions ont été organisées sur les thèmes du financement des T.P.E., en partenariat avec la Banque de France et l'Union locale des Banques, du nouveau statut de l'E.I.R.L. et de l'accessibilité de nos entreprises aux personnes handicapées, ce qui a permis de mieux faire connaître les actions de notre Chambre de Métiers, grâce à plusieurs articles parus dans la presse locale.

Concernant l'E.I.R.L., Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée, je voudrais redire ici l'importance capitale de ce nouveau statut, promulgué au 1^{er} janvier 2010 : depuis plus de vingt ans, les chefs d'entreprises artisanales attendaient la mise en place de ce statut qui leur permette, en tant qu'entrepreneurs en nom propre, de séparer leurs biens professionnels et personnels et d'être enfin soumis à une fiscalité à égalité avec les sociétés.

Avec l'E.I.R.L., les créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales disposent vraiment d'un outil adapté pour s'engager sans risques inutiles pour leur patrimoine personnel dans l'artisanat et sans être lourdement pénalisés en cas de difficultés comme cela se passait trop souvent par le passé. Surtout, l'E.I.R.L., en modifiant le système de garanties personnelles exigées par les banques, a déjà permis le renforcement des garanties mutuelles apportées par des établissements de type SIAGI, SOCAMA, OSEO, qui aident chaque année de nombreuses entreprises artisanales à se créer ou à développer leur activité.

Dans notre département, la vitalité du secteur de l'artisanat n'est plus à démontrer : pour l'année 2011, le solde d'entreprises artisanales est largement positif, avec 352 immatriculations pour seulement 241 radiations ; ce chiffre de 111 entreprises supplémentaires est en constante augmentation, puisqu'il n'était que de 101 en 2010 ; il s'agit du fruit de tous nos efforts consacrés à favoriser partout dans les cantons des Hautes-Alpes la volonté d'entreprendre et de créer des emplois, car l'artisanat est un vivier économique et humain incontournable dans nos départements ruraux de montagne.

Je voudrais terminer sur une note positive en cette période de morosité généralisée et insister sur la chance qu'a notre pays de disposer du « TRIPLE A » : Artisanat, Apprentissage, Amour du travail bien fait. Ce critère là nous ne sommes pas prêts de le perdre, car il correspond à la richesse de notre économie de proximité et aux valeurs profondes de l'artisanat que nous défendons.